

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 31 mars 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK, M.
Patrick CIBOIS, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	Mme Djémaïa TAKARLI
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Djémaïa TAKARLI est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.37/03.23

**Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2022**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.37/03.23

**Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2022**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il lui appartient, dans ce cadre, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, d'établir le compte administratif du budget annexe Restauration.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 (n°D.45/03.22) approuvant le budget Restauration 2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que M. Kamel BELGHACHEM a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.37/03.23

Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2022

Considérant que conformément aux balances du comptable public, le compte administratif 2022 du budget Restauration se présente de la manière suivante :

		Année 2021			Année 2022		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	974,44	404 399,43	405 373,87	2 382,03	362 266,22	364 648,25
	Mandats émis (B)	0,00	385 241,92	385 241,92	2 805,00	379 214,45	382 019,45
(1) Solde d'exécution (A-B)		974,44	19 157,51	20 131,95	-422,97	-16 948,23	-17 371,20
(2) RESULTAT REPORTE N-1		-201,47	1 712,50	1 511,03	772,97	18 837,98	19 610,95
(3) TOTAL (1+2)		772,97	20 870,01	21 642,98	350,00	1 889,75	2 239,75
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	2 805,00	0,00	2 805,00	0,00	0,00	0,00
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		-2 805,00	0,00	- 2 805,00	0,00	0,00	0,00
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		-2 032,03	20 870,01	18 837,98	350,00	1 889,75	2 239,75

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- l'achat des repas	88 628,02 €
- le remboursement des salaires à la Ville	171 727,43 €
- le remboursement des salaires au CCAS	79 776,06 €
- les fluides	3 270,57 €
- le véhicule de portage des repas (location et carburant)	9 741,75 €
- la location et charges immobilières	20 572,70 €
- les frais d'entretien de la salle, rue du Lin	536,65 €
- les dépenses de restauration	1 244,48 €
- la dotation aux amortissements.....	350,00 €
- les créances admises en non-valeur.....	3 366,79 €
<i>Total</i>	379 214,45 €

Les recettes comprennent :

- les repas livrés à domicile et pris à la salle du Lin	115 722,65 €
- le remboursement des salaires par le GIP.....	169 946,23 €
- la participation du CCAS pour l'organisation des activités destinées aux séniors	4 350,00 €
- la subvention de la Ville	71 500,00 €
- les produits exceptionnels.....	747,34 €
- l'excédent 2021 reporté.....	18 837,98 €
<i>Total</i>	381 104,20 €

La section fonctionnement dégage un excédent net de 1 889,75 €.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.37/03.23

**Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2022**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- pose d'un fourneau électrique	2 805,00 €
<i>Total</i>	2 805,00 €

Les recettes comprennent :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé 2021.....	772,97 €
- les dotations aux amortissements.....	350,00 €
- l'affectation du résultat 2021 (compte 1068).....	2 032,03 €
<i>Total</i>	3 155,00 €

La section d'investissement constate un excédent de 350,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget Restauration qui s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement :

- dépenses	379 214,45 €
- recettes	381 104,20 €
- résultat 2022 (excédent).....	1 889,75 €

- Section d'investissement :

- dépenses	2 805,00 €
- recettes	3 155,00 €
- résultat 2022 (excédent).....	350,00 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine Déchamps
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Djémaïa Takarli

Djémaïa TAKARLI.